



**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) /
Fonds pour la consolidation de la paix (le Fonds)**

DESCRIPTIF DE PROJET PRF¹

Intitulé du projet: Projet d'Appui à l'Assemblée Nationale (PAAN)	Organe(s) des Nations Unies bénéficiaire(s): PNUD et HCDH
Personne à contacter en liaison avec le projet: Metsi MAKHETHA, Directrice Pays du PNUD Guinée Adresse : Maison Commune, Matam, Coléah BP 222 Conakry, Guinée Téléphone: +224 622 355 470 E-mail : metsi.makhetha@undp.org Louis-Marie BOUAKA, Représentant du HCDH, Téléphone: +224 662 517 285/ + 224 631 381 628 Adresse : Ratoma, Taouyah Corniche BP 780 E-mail: lbouaka@ohchr.org	Partenaire(s) d'exécution: <ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Nationale ; - Commission Législation, RIAN, Administration Générale et Justice ; - Commission Economie Finance et Plan ; - Commission Défense et Sécurité ; - Commissions en charge des Mines et de l'Environnement ; - Bureau Exécutif ; - Forum des Femmes Parlementaires - Administration Parlementaire - National Democratic institut (NDI) ; - l'Association des Parlementaire Européens Amis à l'Afrique (AWEPA) - OSC nationales
Site du projet :	Conakry
Descriptif du projet: Le projet vise à soutenir le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques de l'Assemblée Nationale pour lui permettre de mieux assurer sa mission de législation, de contrôle de l'action de l'exécutif et de représentation du peuple dans le cadre du renforcement de la gouvernance démocratique, de la consolidation de l'Etat de droit et de la création d'un cadre propice à l'investissement et à la croissance économique tout en assurant un contexte de Paix durable.	Fonds pour la consolidation de la paix : 899 870 USD Autres sources : Apport gouvernemental : N/A Coût total du projet : 899 870 USD Date de démarrage du projet proposée : Novembre 2014 Date d'achèvement du projet proposée : Octobre 2015 Durée totale (en mois) : 12 mois
« Score » sur l'égalité entre les sexes (« Gender Marker ») : Niveau 2	
Résultat du Plan des priorités auquel le projet contribue :	

¹ Il faut accompagner ce document par le formulaire PBF 3.3 : formulaire d'évaluation du projet par le Comité de Pilotage, signé par les co-présidents.

² Les domaines de résultat du Fonds sont les suivants :

Le projet concoure à l'effet 2 de la Phase2 du second Plan des prioritaires de la Guinée formulé comme suit : « l'environnement sociopolitique est inclusif et participe à favoriser l'enracinement du respect de l'État de Droit grâce aux mécanismes de prévention et de résolution des conflits appropriés au niveau local et national ». Il permettra de renforcer les cadres de dialogues politiques en prenant en compte la participation effective des femmes.

Résultats du projet :

Le projet vise le résultat ainsi formulé « Des capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles de l'Assemblée Nationale sont renforcées en vue d'un fonctionnement efficace des institutions de gouvernance démocratique et du dialogue politique dans le cadre du travail parlementaire ». Ainsi le projet contribue à promouvoir un climat propice au bon fonctionnement de l'assemblée Nationale en créant un espace de travail apaisé et une atmosphère conviviale de collaboration sincère et fructueuse entre les députés des différents bords politiques.

Les activités du projet répondent aux besoins de soutien à la stabilité institutionnelle de l'Assemblée Nationale en assurant une normalisation à travers un renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques avec un focus sur les commissions de travail. Cet appui permettra à l'Assemblée Nationale de jouer pleinement son rôle et d'assumer efficacement ses responsabilités de Législation, de Contrôle de l'action de l'exécutif et de Représentation du Peuple. Trois produits seront réalisés :

Produit 1 : Les capacités de l'Assemblée Nationale en matière législative et de contrôle parlementaire dans les secteurs stratégiques sont renforcées

Produit 2 : Les connaissances et aptitudes des députés de la Commission des lois de l'Assemblée Nationale sont renforcées sur leur rôle et responsabilité en matière de droits de l'homme, de genre, de justice transitionnelle et de réconciliation nationale.

Produit 3 : Les capacités de représentation, de dialogue de l'Assemblée Nationale avec les citoyens et la prise en compte des questions du genre / d'équité dans le travail parlementaire sont renforcées. parlementaires régionales et internationales.

Domaine de résultat du Fonds² résumant au mieux l'objectif du projet (choisir un seul):

Les Activités du projet répondent au besoin de renforcement du processus de consolidation de la Paix à travers le Domaine prioritaire 2 du Plan prioritaire à savoir la Réconciliation Nationale. Il consiste à soutenir la gouvernance démocratique et le renforcement des institutions républicaines. Les actions du projet répondent au besoin de renforcement des institutions favorisant l'instauration durable de l'état de droit et de la démocratie.

² Les domaines de résultat du Fonds sont les suivants :

1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :

(1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration;

(1.4) Dialogue politique;

2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :

(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;

3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :

(3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.

4) (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).

(4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état/ administration locale ; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

(pour les projets financés par l'IRF)

Coprésidents du Comité de Pilotage du PBF Guinée

*Vice-Président du comité de pilotage
Conjoint
Signature*



*Mohamed Saïd Fofana
Président du Comité de Pilotage Conjoint
Signature*



*Coordonnateur Résident du Nations Unies
Date & Seal 23/10/2014*

*Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Date & Seal 24/10/2014*

**Organe(s) des Nations Unies
bénéficiaire(s)**

**Partenaire(s) d'exécution national
(nationaux)**

*Metsi MAKHETHA, Directeur Pays
Signature*



*Kory Claude KOUNDIANO
Signature*



*Agence: PNUD
Date & Seal 14/10/2014*

*Title: Président de l'Assemblée Nationale
Date & Seal*

Marie Louis BOUAKA, Représentant du Haut-Commissaire

*Agence HCDH
Date & Seal*

MA

Table des matières

I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan des priorités approuvé

- a) Résultat du Plan des priorités soutenu par le projet
- b) Justification du projet
- c) Cohérence par rapport aux autres projets

II. Objectif de l'appui apporté par le Fonds et mise en œuvre

- a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement
- b) Budget
- c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et des partenaires d'exécution

III. Gestion et coordination

- a) Gestion du projet
- b) Gestion des risques
- c) Suivi et évaluation
- d) Dispositions administratives (langage normalisé)

Annexe A : Résumé du projet (à fournir sous format Word au Bureau du MPTF)

Annexe B : Cadre de résultats du projet PRF



COMPOSANTES DU PROJET :

I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan des priorités approuvé

a) Résultat du Plan des priorités visé par le projet :

Le projet concourt à l'effet 2 de la Phase 2 du second Plan des priorités de la Guinée formulé comme suit : « l'environnement sociopolitique est inclusif et participe à favoriser l'enracinement du respect de l'État de Droit grâce aux mécanismes de prévention et de résolution des conflits appropriés au niveau local et national ». Il permettra de renforcer les cadres de dialogues politiques en prenant en compte la participation effective des femmes.

Ce projet vient en complément au projet de renforcement du contrôle civil et démocratique des Forces de Défense et Sécurité en Guinée qui dispose d'une composante de renforcement du contrôle parlementaire des FDS dont les cibles sont la Commission Défense et Sécurité et les Commissions en charge des Finances et de la Législation. Ces activités répondent à des menaces imminentes au processus de paix à travers un soutien à la stabilité institutionnelle de l'Assemblée Nationale, assurant ainsi une normalisation et un renforcement du processus démocratique qui s'inscrit dans l'agenda de la consolidation de la Paix en Guinée à travers le Domaine prioritaire 2 (Réconciliation Nationale).

L'un des défis de l'Assemblée Nationale est de favoriser le dialogue et le compromis autour des questions d'intérêt national dans ce contexte de crise de confiance entre les acteurs et composantes de la Société Civile. Par essence, le parlement est le cadre indiqué pour débattre des préoccupations et attentes des populations et de convenir des réponses à y apporter.

Le projet vise à renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques de l'Assemblée Nationale afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle et d'assumer efficacement ses responsabilités en matière de : Législation, Contrôle de l'action de l'exécutif et représentation du peuple.

b) Justification du projet :

Plus de trois (3) ans après le retour à l'ordre constitutionnel et suite à la tenue d'élections législatives le 28 septembre 2013, les premières depuis plus de 10 ans, la Guinée dispose d'une nouvelle représentation nationale. Composée de 114 membres, issus de 15 partis politiques repartis en trois groupes parlementaires : le groupe de la majorité présidentielle (58 députés), le groupe des libéraux démocrates (37 députés), le groupe des républicains (13 députés), cinq (5) députés non-inscrits et un n'ayant pas siégé³. L'Assemblée Nationale a un rôle essentiel à jouer dans un contexte de faiblesses institutionnelles très marquées.

En effet, la mise en place d'un Parlement fort et efficace est un enjeu majeur pour la reconstruction de l'Etat, la consolidation de la démocratie et la création d'un cadre propice à l'investissement et à la croissance économique. Dépositaire du pouvoir législatif, l'Assemblée Nationale assume diverses fonctions dont : (i) l'élaboration et le vote des lois, (ii) l'approbation du budget national ainsi que la loi de règlement, (iii) le contrôle de l'action gouvernementale, (iv) la ratification des traités et autres engagements internationaux (v) la délibération sur des questions d'importance nationale et internationale, (vi) le maintien d'un dialogue permanent avec les citoyens.

Dans ce contexte politique, l'Assemblée Nationale pourrait jouer un rôle constructif en favorisant la coopération axée sur les résultats entre le gouvernement et l'opposition.

³ L'Assemblée Nationale comprend 114 membres, mais le Président du PEDN, Lansana KOUYATE, élu député, a choisi de boycotter l'Assemblée Nationale, citant « la manipulation de l'ethnicité » lors des élections



Cependant une évaluation des besoins d'appui à l'Assemblée Nationale menée conjointement en Avril 2014 par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le National Democratic Institute (NDI) et l'Association des Parlementaire Européens Amis à l'Afrique (AWEPA) a révélé que l'Assemblée Nationale a des besoins importants pour mieux jouer son rôle. Environ 90 pour cent des députés n'ont aucune expérience préalable du rôle d'un législateur. L'évaluation a révélé que seulement un ou deux députés par commission parlementaire ont déclaré comprendre le rôle de leur commission et leurs responsabilités en tant que représentants élus.

L'administration parlementaire souffre également de lacunes et de dysfonctionnements importants. La liste officielle des fonctionnaires parlementaires dénombre 600 employés, mais la plus part ont des compétences obsolètes, sont dans des positions qui ne correspondent à leurs compétences. Les commissions parlementaires, par conséquent manquent de personnel expérimenté et professionnel pour aider à la compréhension de ces questions législatives complexes.

L'exercice plein et efficace des fonctions de l'Assemblée Nationale, requiert des nouveaux députés et cadres de l'Administration parlementaire des compétences et expériences certaines, tant sur l'organisation et le fonctionnement de l'institution parlementaire que sur divers domaines spécifiques (politique, économique, social, juridique, environnemental etc.).

C'est pour quoi, le Système des Nations Unies a pris l'engagement d'appuyer la nouvelle Assemblée Nationale, non seulement à travers son plan cadre d'Assistance au Développement (UNDAF 2013-2017).

Le projet vient en complément au Projet de Renforcement du contrôle civil et démocratique des Forces de Défense et de Sécurité (qui dispose d'un volet de renforcement du contrôle parlementaire des FDS), à la convention entre le PNUD et le NDI (portant appui législatif) sous financement de l'Union Européenne et à d'autres actions d'appui à l'Assemblée Nationale soutenues par l'Union Européenne, la Banque Mondiale, les Etats Unies d'Amérique (à travers l'USAID) et d'autres Agence du système des Nations Unies etc. Actuellement, l'UE finance trois (03) projet d'appui à l'AN en lein avec des partenaires d'exécution. Le projet s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de siège signé le 4 mai 2010 entre le HCDH et le Gouvernement guinéen.

Cet appui passera à travers le dispositif qui sera mis en place afin de rendre davantage efficace l'institution parlementaire dans ses missions de législateur, de contrôleur de l'action de l'exécutif et de représentant du peuple par des mécanismes institutionnels pour mieux faciliter la collaboration entre les trois pouvoirs publics (exécutif, législatif, et le judiciaire).

De manière spécifique, l'initiative de renforcement par exemple du Forum des Femmes Parlementaires, qui a joué un rôle crucial dans le dénouement de la crise interne au sein de l'Assemblée elle-même (entre Mouvance présidentielle et Opposition) pourra servir d'un véritable cadre de dialogue et d'unité entre députés au-delà de leurs appartenances politiques d'une part et d'autre part entre l'Assemblée Nationale et les autres institutions contribuant ainsi à la consolidation de la démocratie, gage certain d'un Etat de droit.

c) Cohérence par rapport aux autres projets :

Ce projet vient en complément au projet de renforcement du contrôle civil et démocratique des Forces de Défense et Sécurité en Guinée qui dispose d'une composante de renforcement du contrôle parlementaire des FDS dont les cibles sont la Commission Défense et Sécurité et les Commissions en charge des Finances et de la Législation. L'un des défis de l'Assemblée Nationale est de favoriser le dialogue et le compromis autour des questions d'intérêt national dans ce contexte de crise de confiance entre les acteurs et composantes de la Société Civile. Par essence, le parlement est le cadre indiqué pour débattre des préoccupations et attentes des populations et de convenir des réponses à y apporter.

**Tableau 1 – Aperçu des activités relevant de la consolidation de la paix
et des déficits à combler**

Résultat ou thématique visés	Source de financement	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US	Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement
1) Renforcement des capacités et du fonctionnement de l'AN	1.1) UE	1.1) Renforcement de capacités des commissions et de l'administration	1.1) 7 Mois: en cours	1.1) 300 milles €	Près de 900 milles dollars US seront utilisés pour renforcer l'AN. 110 000 au minimum seront utilisés pour renforcer les capacités techniques des commissions de travail des. 295 milles dollars serviront à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles de l'AN. En fin, 215 milles dollars soutiendront les activités relatives à développement des spécificités comme le genre, les droits de l'homme, l'accompagnement des institutions de renforcement). Cet effort vient en complément de ceux du Gouvernement et des autres partenaires notamment le l'UE, USA, France etc. Par ailleurs, une passerelle sera mise avec le projet d'appui au contrôle civile et démocratique des FDS.
	1.2) France	1.2) documentation et archivage, radio parlementaire, appui à la GRH, guide des députés	1.2) 1 an : Progressif	1.2) 218 milles €	
	1.3) USA	1.3) Renforcement institutionnel	1.3) 3 ans : Juin 2015 à Mai 2018	1.3) 700 Milles €	
	1.4) PBF	1.4) Contrôle Civile et Démocratique des FDS	1.4) 3 Ans : Janv 2011 à Déc 2014	1.4) 1,4 Millions \$	
	1.5) Banque Mondiale	1.5) Analyse économique, budgétaire et financière	1.5) 3 ans	1.5) ND	
	1.6) Nations Unies (PNUD, HCDH, UNICEF, etc.)	1.6) Renforcement des capacités institutionnelles et assistance technique spécifique de l'AN (Droit de l'Homme, genre	1.6) 18 Mois : Juillet 2014 à Décembre 2016	1.6) 2 millions \$	

II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre

a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement :

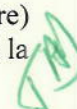
- Résultat du projet :

Le projet vise le résultat ainsi formulé « Des capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles de l'Assemblée Nationale sont renforcées en vue d'un fonctionnement efficace des institutions de gouvernance démocratique et du dialogue politique dans le cadre du travail parlementaire ». Ainsi le projet contribue à promouvoir un climat propice au bon fonctionnement de l'assemblée Nationale en créant un espace de travail apaisé et une atmosphère conviviale de collaboration sincère et fructueuse entre les députés des différents bords politiques.

- Théorie du changement

Si les capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles de l'Assemblée Nationale sont renforcées, son rôle et sa responsabilité de législateur, de contrôleur de l'action de l'exécutif et de représentant du peuple sont efficacement assurés,

Alors la collaboration institutionnelle entre les pouvoirs publics (Exécutif, Parlement et Judiciaire) contribuera à consolider la démocratie, renforcer l'Etat de droit et assurer la participation de tous à la vie de la nation.



Principaux groupes cibles/bénéficiaires:

Les principaux acteurs du projet sont cités dans la partie « partenaires de mise en œuvre », le principal bénéficiaire est l'Assemblée Nationale à travers les stratégiques (Commissions en charge des Lois, des Finances, des Mines et de l'Environnement et Commission Défense et Sécurité), le Bureau Exécutif, le Forum des Femmes Parlementaires « FOFPAG » et l'Administration Parlementaire.

Le Bureau Exécutif de l'Assemblée Nationale sera responsable de la mise en œuvre en partenariat avec les Agences des Nations Unies bénéficiaires (PNUD et HCDH) en vue de garantir la participation de l'ensemble des acteurs et toucher les principales cibles.

-Activité et enchaînement

Les principaux axes d'interventions du projet sont :

- Le renforcement des capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles de l'Assemblée Nationale ;
- L'intégration du Genre et des questions des droits de l'homme dans travail parlementaire.

Le projet contribuera à éliminer ou au moins réduire les risques de conflits liés à l'inexistence de capacité d'une institution parlementaire en assurant les trois missions essentielles énumérées ci-haut.

L'appui sera articulé suivant les composantes ci-après :

- Renforcement du contrôle parlementaire dans trois secteurs stratégique ;
- Appui institutionnel, organisationnel et coordination des PTFs de l'Assemblée Nationale ;
- Appui à la prise en compte des questions de droits de l'homme dans le travail parlementaire ;
- Renforcement des capacités de représentation, de dialogue de l'Assemblée Nationale avec les citoyens et de prise en compte du genre /équité dans le travail parlementaire.

L'approche de mise en œuvre du projet tient compte du cadre d'intervention des Partenaires Techniques et Financiers d'appui à l'Assemblée Nationale. Le projet bénéficiera des expertises internes du PNUD et du HCDH et des multiples réseaux ou partenariats de terrains du PNUD à travers la capitalisation des acquis du projet de renforcement du contrôle civil et démocratique des FDS et l'appui à la mise en place du FOFPAG.

La stratégie de mise en œuvre du projet est participative et inclusive. Elle permettra d'induire un changement qualitatif des aptitudes et capacités des groupes cibles sur la base du renforcement des capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles de l'Assemblée nationale.

b) Budget :

Tableau 2 : Budget de l'activité du projet

Résultat 1 : Des capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles de l'Assemblée Nationale sont renforcées en vue d'un fonctionnement efficace des institutions de gouvernance démocratique et du dialogue politique dans le cadre du travail parlementaire				
Numéro du produit/activité	Nom des produits	Budget des produits par Entité bénéficiaire de l'ONU	Catégorie de dépense de l'ONU (voir le tableau suivant pour les catégories)	Commentaires (par exemple sur les types de produit ou la justification du budget)
Produit 1	Les capacités de l'Assemblée	HCDH : 50 000 PNUD : 140 000	Service contractuel,	Le budget est consacré à 93%

	Nationale en matière législative et de contrôle parlementaire sont renforcées ;		transport, fournitures et personnel	aux activités de mise en œuvre et de suivi du projet.
Produit 2	Les connaissances et aptitudes des députés de l'Assemblée Nationale sont renforcées en matière de droits de l'homme et de réconciliation nationale	HCDH : 60 000 PNUD : 365 000	Service contractuel, Subventions, véhicules, transport et frais généraux	Le budget est consacré pour l'essentiel au déploiement des activités de mise en œuvre et de suivi du projet.
Produit 3	Les capacités de représentation, de dialogue sont renforcées y inclus sur le genre et l'équité	HCDH : 80 000 PNUD : 185 000	Service contractuel, subvention et frais généraux	Le budget est consacré à l'instauration du dialogue ausein de l'AN et avec les mandants.
TOTAL		840 000 \$US		

Tableau 3 : Budget par catégories de dépense de l'ONU

BUDGET DU PROJET			
POSTES	PNUD	HCDH	TOTAL
1. Personnel et autres employés	90 000	10 000	100 000
2. Fournitures, produits de base, matériels	20 000	10 000	30 000
3. Équipement, Véhicules et Mobilier (compte tenu de la dépréciation)	40 000	0	40 000
4. Services contractuels	350 000	120 000	470 000
5. Frais de déplacement	25 000	6 000	31 000
6. Transferts et subventions aux homologues	110 000	25 000	135 000
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	25 000	10 000	35 000
Sous-total	660 000	181 000	841 000
8. Coûts d'appui indirects *	46 200	12 670	58 870
TOTAL	706 200	193 670	899 870

c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution :

Le Projet sera exécuté conjointement par le PNUD comme chef de file et le HCDH. Chaque agence assurera l'exécution d'un volet du projet en fonction de son avantage comparatif.



Le PNUD, de par son mandat, a un avantage comparatif au niveau de la prévention, gestion et résolution des conflits ainsi que dans la promotion de dialogue et de concertation en faveur d'un environnement apaisé. En outre, le PNUD a assuré la gestion technique et administrative de divers projets d'alerte précoce et de réponse rapide récemment dans le cadre des élections législatives de Septembre 2013.

Le PNUD assurera le recrutement du personnel du projet, l'achat des différents biens et services relatifs à la réalisation des activités du projet. Enfin, le PNUD assurera l'intégration des questions de Genre telle que formulées dans la politique Genre du PNUD 2014 et déclinées dans le Bureau Pays.

Le HCDH est récipiendaire des fonds liés aux différentes activités de renforcement des capacités notamment la formation des acteurs (éco-gardes, agents de sécurité, collectivités territoriales et des CCLM) sur les principes des droits de l'homme en lien avec les activités de l'Assemblée Nationale. Par ailleurs, elle s'impliquera dans les activités de formation des parlementaires sur questions relatives aux droit de l'Homme. En outre, il mettra en œuvre un système de monitoring et de suivi de la Human Rights due diligence en lien avec les activités parlementaires. Enfin, il produira un rapport afférent à ladite évaluation en relation avec les activités du parlement.

Tableau 4 : Aperçu général du financement des entités de l'ONU dans le pays

	Entité des Nations Unies	Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.)	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence
Année financière précédente (2013)	Entité 1 : PNUD	BAD, PBF, UE, Australie, Luxembourg	22 744 000\$ us	7 600 000\$
	Entité 2 : HCDH	PBF, OIF, Siège HCDH	3 190 582\$ us	450 000\$ US
Année financière en cours (2014)	Entité 1 : PNUD	BAD, PBF, UE, Norvège	20 042 000\$ us	6 500 000\$ US
	Entité 2 : HCDH	PBF, OIF, Siège HCDH	2 919 596\$ us	589 000\$ US

III. Gestion et coordination

a) Gestion du projet :

Les activités du projet seront exécutées par le PNUD en tant que chef de file et le HCDH. Chacune des agences d'exécution du Système des Nations Unies sera entièrement responsable des activités qui lui sont confiées et recevra directement le montant du budget y afférent, conformément à son avantage comparatif. Chaque agence bénéficiaire sera ainsi responsable de la formulation des partenariats stratégiques pour l'exécution de l'activité, en lien avec l'unité technique de Coordination du PBF. Pour une bonne cohérence de l'exécution du projet, les agences fonctionneront en synergie à travers une coordination inter agence en lien avec le groupe de travail sectoriel sur la réconciliation nationale. Pour ce faire, un plan de mise en œuvre commun assorti d'un plan de communication sera élaboré en lien avec le responsable suivi-évaluation du PBF qui garantira la participation des partenaires nationaux. Également, un cadre de suivi-évaluation sera élaboré selon les mêmes modalités. Un reporting conjoint périodique (semestriel et annuel) sera adressé au PBF conformément au formulaire en vigueur après un contrôle de qualité du Secrétariat Permanent.

Chaque agence mettra en place un mécanisme de suivi permettant l'appropriation des activités par la partie nationale, et le développement de synergies avec d'autres acteurs et parties prenantes intervenant dans le même domaine. Pour renforcer la concertation autour des objectifs globaux du projet, une réunion mensuelle de coordination sera instituée, et regroupant l'ensemble des

intervenants autour du projet. Ces réunions permettront d'apprécier le travail en cours sur le terrain, et dégager des orientations stratégiques pour la poursuite du projet.

Le suivi évaluation de chacune des activités sera sous la responsabilité de l'équipe de Coordination du PBF et particulièrement de l'expert en suivi-évaluation. Ce dernier veillera à l'élaboration par les agences d'exécution d'un cadre spécifique de suivi-évaluation pour les résultats globaux du projet et un plan détaillé pour chaque activité de ce projet.

L'expert en suivi-évaluation veillera notamment à l'alimentation mensuelle du cadre de suivi-évaluation, en lien avec les chargées de programme de chaque agence. Des missions conjointes de suivi sur le terrain seront organisées régulièrement associant les différentes agences intervenantes, la coordination du PBF et les ministères et structures nationales impliquées dans l'exécution du projet.

b) Gestion des risques :

L'analyse du contexte socio- politique de la Guinée montre que le présent projet comporte des enjeux et défis de plusieurs ordres qu'il convient de relever avec une emphase sur les mécanismes d'atténuation des risques.

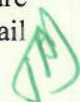
Tableau 5 – Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (Probabilité (haute, moyenne, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Tension entre la Mouvance présidentielle et l'Opposition au sein l'AN	Elevée	Importante	Sensibilisation et dialogue avec les députés ; Renforcement de la collaboration entre les groupes parlementaires.
Crises résultant de l'organisation des élections communales	Moyenne	Importante	Poursuivre le dialogue entre les acteurs politiques pour convenir des modalités d'organisation des élections communales.
Exacerbation des tensions autour de l'application de l'Accord Politique du 03 juillet 2013.	Elevée	Importante	Sensibilisation et dialogue avec les députés ; Renforcement de la collaboration entre les groupes parlementaires
Propagation de la fièvre ÉBOLA	Elevé	Elevé	Étendre les efforts à la gestion des risques de conflit en rapport avec ébola

c) Suivi et évaluation

La coordination et le suivi de la mise en œuvre des activités, pour le compte des agences d'exécution, sera assurée par l'équipe de mise en œuvre du Projet de Renforcement du Contrôle civil et démocratique des Forces de Défense et de Sécurité assistée de deux experts nationaux (un Expert en Développement Organisationnel et un Expert en Communication (qui sera intégré au Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale et travaillera en étroite collaboration avec le FOPAG)) et un Chauffeur.

L'équipe assurera la capitalisation et la cohérence entre le Projet de Renforcement du Contrôle Civil et Démocratique des FDS et le Projet d'Appui à l'Assemblée Nationale. Les Chargés de Suivi-Évaluation du Programme Gouvernance et Consolidation de la Paix du PNUD, du HCDH et du Secrétariat Permanent du PBF apporteront leur collaboration en vue de la finalisation et l'alimentation d'un cadre de suivi-évaluation du projet. Cette équipe bénéficiera de l'expertise des membres du Groupe de Travail des Nations Unies sur la prévention des conflits (Task Force PBF Guinée).



d) **Dispositions administratives** (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des organes des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que la consolidation des rapports narratifs et financiers et la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au PBF. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux organes des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque organe et par le MPTF.

Chaque agence mettra en place un mécanisme de suivi permettant l'appropriation des activités par l'Assemblée Nationale, et le développement de synergies avec d'autres acteurs et parties prenantes intervenant dans le même domaine. Pour renforcer la concertation autour des objectifs globaux du projet, une réunion mensuelle de coordination sera instituée, et regroupant l'ensemble des intervenants autour du projet. Ces réunions permettront d'apprécier le travail en cours sur le terrain, et dégager des orientations stratégiques pour la poursuite du projet.

L'expert en suivi-évaluation veillera notamment à l'alimentation mensuelle du cadre de suivi-évaluation, en lien avec l'équipe de mise en œuvre du Projet et les chargés de programme de chaque agence. Des missions conjointes de suivi sur le terrain seront organisées régulièrement associant les différentes agences intervenantes, la coordination du PBF et les structures de l'Assemblée Nationale impliquées dans l'exécution du projet.

e) **Fonctions de l'Agent administratif**

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)⁴ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du PBF:

- Débourser des fonds à l'intention de chaque organe des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO (le Bureau d'appui à la consolidation de la paix). En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finaux), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les organes des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'organe des Nations Unies bénéficiaire concerné (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);
- Débourser des fonds à l'intention de tout organe des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du PBF.

f) **Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires**

Les organes des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds

⁴ Disponible à l'adresse suivante: <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

seront gérés par chaque organe conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacun de ces organes tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du PBF. Ce Grand livre, autonome pour chaque organe, sera géré par l'organe en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « Grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'organe des Nations Unies concerné.

Chaque organe des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 31 juillet;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin de l'année civile (31 mars);
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'organe en question par le PBF, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finaux, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du PBF;
- Des états financiers finaux et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF), dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

g) Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du PBF sera assumée par l'organe des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'organe des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'organe en question.

h) Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du PBF sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).



Annexe A : Résumé de projet (à fournir au Bureau du MPTF sous format Word)



**FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
RÉSUMÉ DE PROJET**

Numéro et intitulé du projet :	Projet d'Appui à l'Assemblée Nationale de Guinée (PAAN)	
Entité(s) de l'ONU bénéficiaire(s) :	Le HCDH et le PNUD	
Partenaire(s) d'exécution :	<ul style="list-style-type: none"> - Commission Législation, RIAN, Administration Générale et Justice ; - Commission Economie Finance et Plan ; - Commission Défense et Sécurité ; - Commissions en charge des Mines et de l'Environnement ; - Bureau Exécutif ; - Administration Parlementaire ; - Forum des Femmes Parlementaires 	
Site :	Conakry	
Budget approuvé pour le projet :	899 870 USD	
Durée du projet :	Date de démarrage prévue : Novembre 2014	Date d'achèvement prévue : Octobre 2015
Descriptif du projet :	Le projet vise à soutenir le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques de l'Assemblée Nationale pour lui permettre de mieux assurer sa mission de législation, de contrôle de l'action de l'exécutif et de représentation du peuple dans le cadre du renforcement de la gouvernance démocratique, de la consolidation de l'Etat de droit et de la création d'un cadre propice à l'investissement et à la croissance économique tout en assurant un contexte de Paix durable.	
Résultats du projet :	Le projet vise le résultat ainsi formulé « Des capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles de l'Assemblée Nationale sont renforcées en vue d'un fonctionnement efficace des institutions de gouvernance démocratique et du dialogue politique dans le cadre du travail parlementaire ». Ainsi le projet contribue à promouvoir un climat propice au bon fonctionnement de l'assemblée Nationale en créant un espace de travail apaisé et une atmosphère conviviale de collaboration sincère et fructueuse entre les députés des différents bords politiques.	
Domaines de résultat du Fonds :	Les Activités du projet répondent au besoin de renforcement du processus de consolidation de la Paix à travers le Domaine prioritaire 2 du Plan prioritaire à savoir la Réconciliation Nationale	
Note d'évaluation sur l'égalité entre les sexes :	Niveau 2	
Activités principales du projet :	<p>Les produits et activités se déclinent comme suit :</p> <p>Produit 1 : Les capacités de l'Assemblée Nationale en matière législative et de contrôle parlementaire sont renforcées ;</p> <p>Activité 1.1 :</p>	

- Appui complémentaire à la Formation des membres de la Commission Economie, Finances et Plan

- Appui technique à travers la mise à disposition d'une expertise à la Commission Economie, Finances et Plan dans l'examen du projet de loi de finances 2015.

Activité 1.2 :

- Sensibilisation et renforcement des capacités des députés de la Commission des Ressources Naturelles, de l'Environnement et du Développement Rural sur le cadre juridique et institutionnel des mines et de l'environnement ainsi que sur leurs rôle et responsabilité en matière de veille, d'alerte précoce et de gestion des conflits dans les zones minières

- Appui technique et logistique aux Commissions des Ressources Naturelles, de l'Environnement et du Développement Rural - de l'Industrie, du Commerce, des Mines, de l'Artisanat et du Tourisme pour l'organisation de deux visites de terrain sanctionnées de rapports assortis de recommandations.

Activité 1.3 :

- Appui technique et logistique à la Commission Défense Sécurité pour l'organisation de deux (2) visites de terrain

- Facilitation de la mise en place d'un cadre de travail entre la commission Défense et Sécurité et les Institutions de Défense et de Sécurité.

Produit 2 : Les connaissances et aptitudes des députés de l'Assemblée Nationale sont renforcées sur leurs rôles et responsabilités en matière de droits de l'homme et de réconciliation nationale

Activité 2.1 :

Informations et sensibilisation des députés de la Commission des lois sur la prise en compte des questions de droits de l'homme dans le processus législatif.

Activité 2.2 :

Renforcement des capacités des députés en droits de l'homme et sur des questions de justice transitionnelle et de réconciliation nationale.

Activité 2.3 :

Appui Technique à l'élaboration et l'adoption des lois organiques portant création et fonctionnement des institutions constitutionnelles (Cour Suprême, Cour des Comptes, Cour Constitutionnelle, Institution Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, Haute Autorité de la Communication etc.).

Activité 2.4 :

Renforcement des capacités des Groupes parlementaires concernant les droits et responsabilités de l'opposition et de la majorité parlementaires.

Produit 3 : Les capacités de représentation, de dialogue de l'Assemblée Nationale avec les citoyens et la prise en compte des questions du genre / d'équité dans le travail parlementaire sont renforcées.

Activité 3.1 :

Information et sensibilisation des députés sur la nécessité d'une meilleure prise en compte du genre et de l'équité dans le travail parlementaire

Activité 3.2 :

Appui institutionnel et organisationnel au Forum des Femmes Parlementaires de Guinée.

Activité 3.3 :

Formation des membres de la Commission Genre et Equité sur le cadre juridique national et international de promotion et de protection du genre et de l'égalité en Guinée.

Activité 3.4 :

Facilitation à travers un appui accompagnement de l'Assemblée Nationale à intégrer les organisations parlementaires régionales et internationales.

Annexe B – Cadre de résultats du projet PRF		Année 1		Année 2		Étapes	
Nom du pays : République de Guinée		Année 1		Année 2		Étapes	
Dates du projet : Novembre 2014 – Octobre 2015		Année 1		Année 2		Étapes	
Théorie de changement en bref :		Année 1		Année 2		Étapes	
Si les capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles de l'Assemblée Nationale sont renforcées, son rôle et sa responsabilité de législateur, de contrôleur de l'action de l'exécutif et de représentant du peuple sont efficacement assurés, Alors, la collaboration institutionnelle entre pouvoirs publics (Exécutif, Parlement et Judiciaire) contribuera à consolider la démocratie, renforcer l'Etat de droit et assurer la participation de tous à la vie de la nation.		Année 1		Année 2		Étapes	
Résultats	Produits	Indicateurs		Mode de vérification		Étapes	
Description du résultat 1 : Des capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles de l'Assemblée Nationale sont renforcées en vue d'un fonctionnement efficace des institutions de gouvernance démocratique et du dialogue politique dans le cadre du travail parlementaire. Il s'agit d'appuyer l'AN à jouer pleinement son rôle d'appui à l'instauration de l'état de droit et d'assumer sa responsabilité de législateur, de contrôleur de l'action de l'exécutif et de représentant du peuple.		Indicateur de résultat 1 a : % de lois votées par rapport au nombre de loi soumise à l'examen Niveau de référence : 30% Cible : 75%	Rapports des sessions ordinaires de l'Assemblée Nationale	+ 20	+ 25	Rapport session parlementaire	
		Indicateur de résultat 1 b : % d'institutions de renforcement de la gouvernance démocratique effectivement opérationnelles. Niveau de référence : 3/11=27% Cible : 11/11= 100%	Rapport d'activités	4	5		
	Produit 1 : Les capacités de l'Assemblée Nationale en matière de contrôle parlementaire dans les secteurs de Défense-Sécurité, des Finances, Mines et de l'Environnement sont renforcées	Indicateur de résultat 1.1. Environ 60 députés dont au moins 7 femmes) ont leurs capacités renforcées en matière de contrôle parlementaire ; Niveau de référence : 30 Cible: 60	Rapports d'activités	+ 35	+ 25	Etude et évaluation	
		Indicateur de résultat 1.2 # de députés ayant participé aux visites de terrain ; Niveau de référence : ND Cible : 60	Rapports d'activités	+ 25	+ 35	Visite de terrain	
		Indicateur de résultat 1.3 # de séances de concertation	Rapports d'activités	+ 3	+ 2	Visites de terrain	

Liste des abréviations et sigles

ACORD: Agence de Coopération et de Recherche pour le Développement
AGUIAS : Association Guinéenne des Assistantes Sociales
AN : Assemblée nationale
BA : Barreau des avocats
HCDH : Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
BM : Banque Mondiale
CCM : Comité civilo-militaire
CENI : Commission Electorale Nationale Indépendant
CES : Conseil Economique et Social
CODDH : Coordination des organisations de défense des droits de l'Homme
CODE/OCEG: consortium pour l'observation domestique des élections
OSEG : Observation citoyenne des élections Guinéennes
CNOSCG: Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne,
CPRRN : Commission Provisoire de Réflexion pour la Réconciliation Nationale
CPRSS : Comité de Pilotage de la RSS;
CC : Conscience citoyenne
DRR : Direction de la radio Rurale
G : Gouvernorats
IBCR : Bureau International des Droits des Enfants
IFES: International Foundation for Electoral Systems
MATD : Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MB : Ministère du Budget
MDD : Ministère Délégué à la Défense;
MDN : Ministère de la Défense Nationale
MDHLP : Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques
MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
PBF : Fonds de consolidation de la paix
MEF : Ministère de l'Économie et des Finances,
MESRS : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
MEPUEC : Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique
MHU : Ministère de l'habitat et de l'urbanisme
MIPME : Ministère de l'Industrie et des PME
MJEJS :-Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes et des Sports
MJGS : Ministère de la Justice & Garde des Sceaux
MSAFPFE : Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
MSPC : Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
NDI: National Democratic Institute
OGDH : Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen
OPROGEM : Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs

